

**BILAN DU MOUVEMENT 2019 DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE, D'ÉDUCATION ET DES
PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Rectorat

Observation liminaire : les données concernant moins de 5 candidats ne peuvent être communiquées (NC).

Division des personnels
enseignants
tel : 02 40 37 38 30

I. Mouvement inter-académique et mouvement spécifique national

La diminution du nombre de participants s'explique par celle du nombre de stagiaires (429 au lieu de 523 l'an dernier).

Dossier suivi par
Vincent ARMANINI
Gaëte SURGET

Nantes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Participants	897	817	946	1193	890	830	889	809
Solde entrées/sorties (titulaires)	264	253	291	314	315	306	283	319
Entrants néo-titulaires	184	180	333	453	296	256	302	244

B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Le mouvement inter-académique compte 658 participants et le mouvement spécifique national 181 candidats. En excluant les doubles participations, le nombre total de participants est ramené à 809.

Les 809 participants se répartissent de la façon suivante : 597 relèvent des FPMN*, 128 sont PLP, 57 enseignants d'EPS, 27 appartiennent aux corps des CPE et PSYEN.

** par commodité, les sigles FPMN et FPMA seront utilisés pour les commissions concernant les professeurs agrégés (hors EPS) et certifiés*

Les 428 entrants titulaires proviennent principalement des académies de Versailles (122), Créteil (77) et Orléans-Tours (46). Parmi les 109 sortants titulaires, 32 sont mutés dans l'académie de Rennes.

Maintien des stagiaires de l'académie	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Stagiaires en %	37,2	28,8	41,1	36,1	36,1	45,7	29,4	27

Le taux de maintien des stagiaires dans l'académie est proche de celui de l'année passée. 116 stagiaires sur 429 ont été maintenus dans l'académie, dont 24 sur les 46 issus des concours réservés et examens professionnels (dont 16 sur 30 professeurs certifiés et 7 sur 9 PLP). Sur les 139 stagiaires ex-professeurs contractuels, 63 ont pu être maintenus soit 45,3% d'entre eux (49,7% l'an dernier) et sur les 28 assistants d'éducation et AESH, aucun n'a pu l'être (7,1% l'an dernier).



Le tableau ci-après indique le nombre de stagiaires maintenus dans l'académie (pour les corps en comportant au moins 5) en distinguant les anciens contractuels des autres candidats.

	mode d'accès	Certifié Agrégé	PLP
CTEN	Concours réservé	14	0
	Examen professionnel	0	5
	Autres concours	29	14
		43	19
Autres	Tous modes	46	7
		89	26

II. Mouvement intra-académique et mouvement spécifique académique

2.1 Le rappel des objectifs académiques poursuivis

L'objectif principal de l'académie reste de pourvoir prioritairement les postes définitifs implantés au sein des établissements scolaires.

Au-delà de la mise en œuvre des règles habituelles d'un mouvement (prise en compte de la carrière, de l'ancienneté dans le poste, des priorités légales et des situations des personnels à besoins particuliers), l'accent a été mis sur les orientations suivantes :

- permettre l'affectation de personnels, après avis des chefs d'établissement, sur les postes à exigences particulières compte tenu de leurs compétences ;
- favoriser l'affectation et la stabilité de personnels volontaires au sein des établissements relevant de l'éducation prioritaire : la possibilité est laissée aux néo-titulaires de ne pas enseigner dans un établissement Rep+ ;
- valoriser les années dispensées dans les établissements où les conditions d'exercice sont plus complexes (notamment au sein des **établissements de l'éducation prioritaire**) et sur une **zone de remplacement** ;
- renforcer la capacité des **professeurs agrégés** à être affectés **en lycée** ;
- améliorer la qualité des affectations des personnels au plus près des vœux exprimés ;
- calibrer les zones de remplacement en fonction du nombre de titulaires de la zone afin de couvrir les besoins de remplacement.

2.2 Le rendement général du mouvement

Un volume de **844 postes disponibles en établissement** a été proposé au mouvement intra-académique (pour 801 affichés sur SIAM en mars 2019). Le nombre de postes équivalent temps plein attribués aux stagiaires est resté stable par rapport à l'an passé : 109 (au lieu de 108).

Postes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
définitifs (1)	14597*	14724	14792	14890	14983	15133	15343	15347
offerts	1038	1115	902	1106	1049	1035	932*	844*
partagés Csr/csd hors uaj (2)	518	562	573	521	623	588	555	527
vacants après mouv.	286	343	210	202	198	232	251	246
% de postes vacants	2	2,3	1,4	1,4	1,3	1,5	1,6	1,6

(1) requête DPME périmètre personnels enseignants, de documentation, d'éducation et des Psyen. Depuis 2018, sont compris dans ce chiffre, 153 postes de psyen EDA

(2) postes partagés : csr/csd, cette information exclut de son périmètre les établissements relevant de la même unité administrative juridique (lycée polyvalent /sep, collège/segpa avant leur fusion)

* requête DMPE. Les années précédentes, il s'agissait d'un chiffre théorique incluant tous les postes définitifs libérés par les départs au mouvement inter.



A l'issue du mouvement 2019, 246 postes sont restés vacants (l'an dernier 251) : 107 concernent la FPMA (notamment 36 en technologie, 26 en économie-gestion et 19 en lettres classiques) et 105 sont implantés en lycées professionnels dans des disciplines structurellement déficitaires (notamment 10 en génie civil construction et réalisation et 8 en économie-gestion). Sont aussi vacants : 1 poste en éducation, 20 pour les PSYEN EDO et 12 pour les PSYEN EDA. Les chiffres complets par discipline figurent dans le tableau joint en annexe.

Sur ces 246 postes, 27 sont des postes spécifiques académiques, dont 6 ont été pourvus à titre provisoire (cf. paragraphe 2.5.1).

2.3 Les taux de mobilité

2.3.1 – Les participants obligatoires et le taux de satisfaction des participants volontaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Participants	2747	2791	2856	3318	3120	2928	2830	2750
Dont participants obligatoires	699	622	786	950	789	712	761	698
Dont participants volontaires	2048	2169	2070	2366	2331	2216	2069	2052
Mutés	1287	1243	1322	1672	1435	1367	1362	1239
Taux de mobilité des participants volontaires en %	28,7	28,6	25,9	30,5	27,7	29,6	29	26,4
Mesures de carte scolaire en établissement	112	55	48	37	56	35	54	37
Solde des postes créés - supprimés (1)	-115	+114	+68	+91	+110	+137	+47	+3

(1) - données DPME

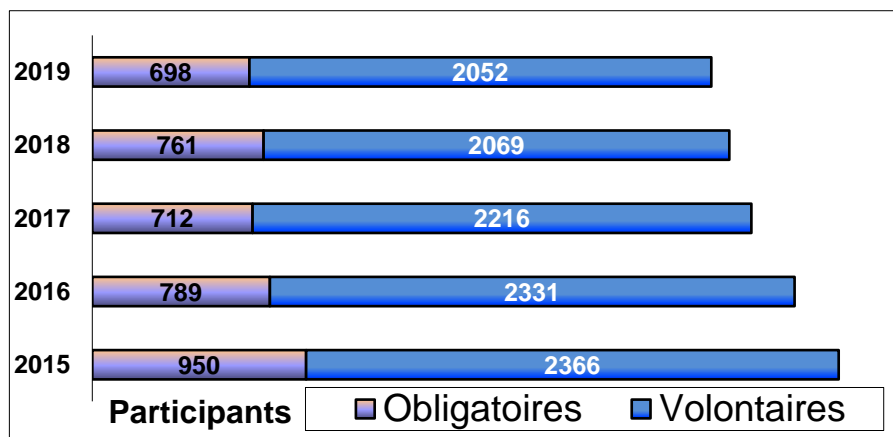
Les **698 participants obligatoires** se répartissent comme suit :

- 661 personnels entrants (420) et néo-titulaires (241)
- 37 titulaires en établissements scolaires concernés par une mesure de carte scolaire.

Le taux de mobilité des **2052 participants volontaires** est sensiblement inférieur à celui de l'année dernière : 26,4 %.

Participants	Obligatoires	dont entrants	dont néo-tit	dont MCS	volontaires	Total	Mutés	Tx mobilité volontaires
FPMA	498	290	178	30	1476	1974	870	25,2
PLP	119	63	51	5	241	360	196	32,0
EPS	48	44	NC	NC	208	256	105	27,4
CPE	21	NC	NC	NC	101	122	44	22,8
PSYEN	12	NC	NC	NC	26	38	24	46,2
	698	420	241	37	2052	2750	1239	26,4

Sur les 1239 personnels mutés, **1055** (l'an dernier 1201) **ont été affectés au sein d'un établissement scolaire et 184** (l'an dernier 161) **en zone de remplacement** (faute de supports vacants en établissement dans certaines disciplines), dont 176 pour la FPMA (notamment 43 en mathématiques, 39 en lettres modernes et 37 en anglais) et 7 PLP.

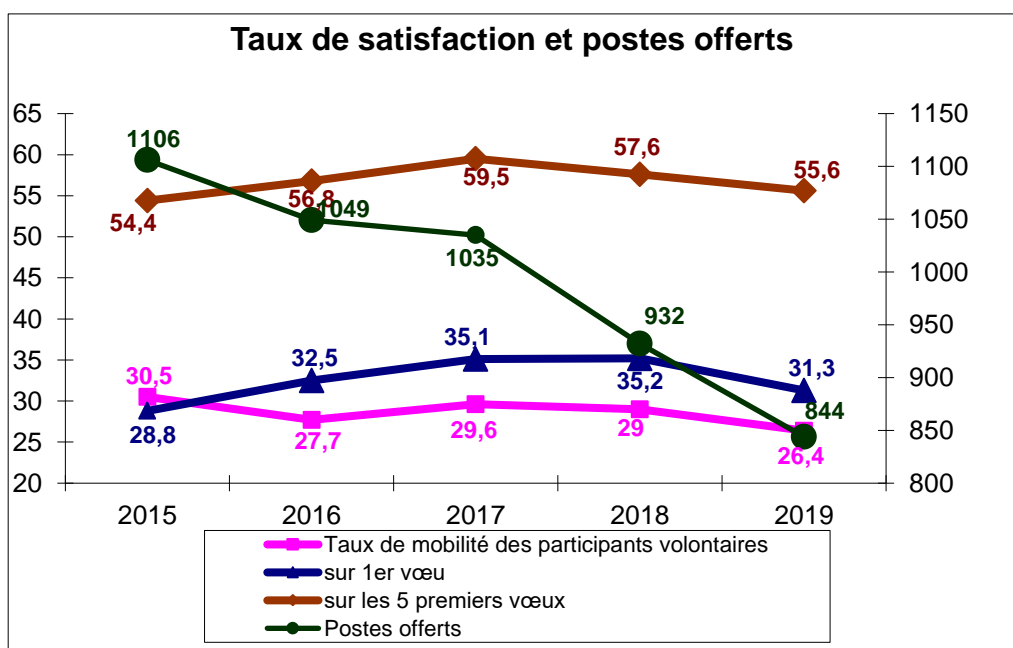


2.3.2 – Les taux de satisfaction selon le rang du vœu et la catégorie des participants

Pour interpréter ces taux, il faut tenir compte des demandes intra-départementales souvent très ciblées et sélectives pour des établissements « à fort taux de pression » qui n'ont donc pu aboutir (au regard du vivier des candidats sollicitant un même poste) et d'une demande d'affectation forte en Loire-Atlantique (y compris par mutation intra-départementale) : comme les années passées, **près de la moitié des participants (48,5%) ont exprimé en premier vœu leur souhait de muter ou d'exercer en Loire Atlantique.**

L'analyse de satisfaction selon le rang des vœux est la suivante tout au long des années référencées. **Les taux de satisfaction sur le premier vœu et sur les 5 premiers vœux sont inférieurs à ceux de l'an passé.** Pour mémoire, le nombre de vœux maximum a été porté de 20 à 30 en 2016.

Sur total des mutés	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sur le 1er vœu en %	31,8	35,4	29	28,8	32,5	35,1	35,2	31,3
Sur les 5 premiers vœux	59,1	64,3	51,6	54,4	56,8	59,5	57,6	55,6





	Taux de satisfaction 1 ^{er} vœu	Taux de satisfaction 5 premiers vœux
FPMA	29,5	51,8
PLP	40,8	67,9
EPS	21,9	57,1
CPE	31,8	59,1
PSYEN	58,3	79,2

• Les chiffres concernant **les 661 entrants et néo-titulaires** sont un peu moins bons que ceux de l'an dernier : **86 candidats** (67 l'an dernier) ont été concernés par une procédure **dite d'extension** (dont 69 pour la FPMA, 11 pour les PLP et 5 pour les CPE), 17,2 % ont obtenu leur premier vœu (l'an dernier 20,4 %) et 38,7 % l'un de leurs cinq premiers vœux (l'an dernier 39,2 %).

• **458 des 1585 candidats déjà affectés sur un poste fixe** dans l'académie (soit 28,9 %, l'an dernier 31,1 %) obtiennent leur mutation. Les taux de satisfaction de ces candidats et des **37 candidats concernés par une mesure de carte scolaire** sont comparables à ceux de l'an dernier : 49,3 % sont satisfaits sur leur premier vœu et 77,4 % sur l'un de leurs cinq premiers vœux (l'an dernier 50,1 et 78,4 %).

	Demandes	Mutés	Taux de mutation	Taux de satisfaction 1 ^{er} vœu	Taux de satisfaction 5 premiers vœux
FPMA	1098	328	29,9	49,4	77,1
PLP	227	79	34,8	54,4	77,2
EPS	177	55	31,1	34,6	72,7
CPE	94	21	22,3	47,6	81,0
PSYEN	26	12	46,2	83,3	100,0
	1622	495	30,5	49,3	77,4

• **83 des 467 titulaires d'une zone de remplacement (TZR) dans l'académie** (soit 17,8 %, l'an dernier 22,3 %) obtiennent leur mutation. Les taux de satisfaction sont nettement inférieurs à ceux de l'an dernier aussi bien sur le premier vœu que sur les 5 premiers : 36,1 % sont satisfaits sur leur premier vœu et 60,2 % sur l'un de leurs cinq premiers vœux (55,6 % et 72,2 % l'an dernier) (cf. III).

	Total des mutés		Mutés par catégorie				
	Mutés en ETABL	Mutés en ZR	Entrants titulaires	Entrants néo-titulaires	MCS	En poste fixe dans l'académie	TZR dans l'académie
FPMA	694	176	290	178	30	298	74
PLP	189	7	63	51	NC	74	NC
EPS	NC	NC	44	NC	NC	53	NC
CPE	44	0	NC	NC	0	21	NC
PSYEN	NC	NC	NC	NC	0	12	0
	1055	184	420	241	37	458	83

2.4 Les priorités de traitement des demandes de mutation

2.4.1 – La prise en compte des situations familiales (rapprochement de conjoint - RC- et autorité parentale conjointe - APC)

L'académie de Nantes a souhaité accentuer la différenciation du barème, destiné à prendre en compte la diversité des situations familiales des personnels selon que l'exercice professionnel a lieu dans un département différent ou au contraire au sein du département (avec un éloignement d'au moins 30 kilomètres) de la résidence professionnelle ou privée du conjoint. Il faut noter que



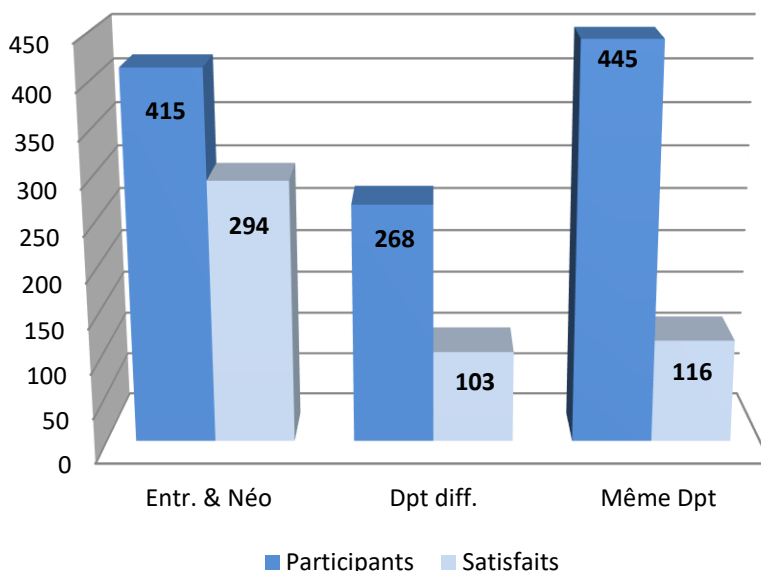
l'âge maximal de prise en compte des enfants à charge pour un RC ou une APC a été abaissé de 20 à 18 ans.

Les taux de satisfaction sont moins élevés que ceux de l'an dernier. Il est possible que plusieurs modifications du barème (notamment l'augmentation par 2 des points d'ancienneté de poste) aient eu des incidences.

1128 participants (soit 41 % des candidats) ont fait valoir un rapprochement de conjoint (RC) ou une autorité parentale conjointe (APC).

45,5 % d'entre eux ont obtenu satisfaction (l'an dernier 54,9%).

	Demandes RC/APC	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
FPMA	794	363	45,7
PLP	169	82	48,5
EPS	113	48	42,5
CPE	39	12	30,8
PSYEN	13	8	61,5
	1128	513	45,5



- **89,9 %** (l'an dernier, 91,4 %) des 357 candidats **séparés** depuis au moins 1 an sont satisfaits.
- **91,7 %** (l'an dernier, 90,8%) des 290 personnels en situation de **RC ou d'APC avec au moins un enfant** obtiennent satisfaction. Ce pourcentage s'explique notamment par le contexte disciplinaire pour les personnels n'obtenant pas satisfaction.

Les constats suivants peuvent être réalisés selon les catégories de participants :

➤ **Les personnels entrants et néo-titulaires**

415 personnels **entrants et néo-titulaires** (soit 62,8 % d'entre eux) ont formulé une demande de RC ou d'APC. 294 soit **70,8 %** (l'an dernier 74,5 %) des candidats **sont satisfaits**. Ce taux important est lié à la formulation des vœux : la plupart des demandeurs formulent des vœux larges (département) qui peuvent leur permettre d'obtenir satisfaction par rapport à des vœux plus restrictifs.

Les taux varient toujours considérablement d'une discipline à l'autre. Si l'on tient compte des disciplines comportant au moins 30 demandes, peuvent être citées : 82,5% pour l'anglais, 80% pour les mathématiques, 70,3% pour l'EPS, et 52,5% pour les lettres modernes.



Ils varient aussi d'un département à l'autre. Le département le plus demandé reste la Loire-Atlantique. Contrairement aux années passées, les taux de satisfaction sont assez proches d'un département à l'autre sauf dans la Sarthe où il est très élevé.

Répartition par département		
	% des demandes	Taux de satisfaction
44	51,1	66,5
49	17,1	64,8
53	5,3	68,2
72	16,6	94,2
85	9,9	65,9

	Demandes RC/APC	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
FPMA	286	208	72,7
PLP	66	42	63,6
EPS	37	26	70,3
CPE	16	10	62,5
PSYEN	10	8	80,0
	415	294	70,8

➤ **Les candidats exerçant dans un département différent de leur conjoint**

268 candidats **exerçant dans un département différent de leur conjoint** ont formulé une demande de RC ou d'APC : 222 ont formulé un vœu large département. 103 soit **38,4 %** (l'an dernier 45,6 %) des candidats **ont obtenu satisfaction** (dont 47 sur un vœu large département)

Ces taux sont impactés par une très forte demande pour la Loire-Atlantique (57,8% des demandeurs) et par les problématiques disciplinaires (dans les disciplines comportant au moins 15 demandes, peuvent être citées : 52,4% pour les maths, 45% pour l'EPS, 42,1% pour les lettres modernes, 41,7% pour l'anglais et 33,3% pour les SVT).

Les taux de satisfaction sont assez proches d'un département à l'autre sauf dans la Sarthe où il reste le plus élevé.

Répartition par département		
	% des demandes	Taux de satisfaction
44	57,8	38,7
49	22,4	36,7
53	3,0	37,5
72	3,0	50,0
85	13,8	37,8

	Demandes RC/APC	Avec vœu DPT	Demandes satisfaites	Dont mutés sur vœu DPT	Taux de satisfaction
FPMA	181	142	72	28	39,8
PLP	56	59	22	14	39,3
EPS	20	15	9	5	45,0
CPE	NC	NC	0	0	
PSYEN	NC	NC	0	0	
	268	222	103	47	38,4

➤ **Les candidats exerçant au sein d'un même département que leur conjoint**

445 candidats **exerçant au sein du même département** ont formulé une demande de RC ou d'APC : 116 soit **26,1 %** (l'an dernier 41,4 %) d'entre eux ont obtenu satisfaction.

Répartition par département		
	% des demandes	Taux de satisfaction
44	41,4	29,4
49	20,9	21,5
53	3,6	18,8
72	21,4	28,4
85	12,8	21,1

	Demandes RC/APC	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
FPMA	327	83	25,4
PLP	47	18	38,3
EPS	56	13	23,2
CPE	14	NC	NC
PSYEN	NC	NC	NC
	445	116	26,1



2.4.2 – La prise en compte des situations médicales, sociales et suivies par la cellule GRH

Si les situations sociales et GRH ne peuvent plus donner lieu lors de ce mouvement à une bonification, un suivi particulier de ces situations demeure.

Le nombre de priorités accordées au titre des situations médicales est comparable à celui de l'an dernier. **195 situations médicales** (l'an dernier 173) concernant les personnels ou leur conjoint bénéficiaires de l'obligation d'emploi, leur enfant reconnu handicapé ou gravement malade ont été examinées dans les groupes de travail concernés. **105** ont été jugées **prioritaires** (l'an dernier 99). Le pourcentage de priorités accordées par rapport au nombre de demandes est de 53,8% (l'an dernier 57,2%).

	Demandes de priorité médicale		
	Nbre	Satisfaites	Taux de satisfaction
FPMA	131	63	44,7
PLP	44	30	68,2
EPS	9	5	55,6
CPE	NC	NC	62,5
PSYEN	NC	NC	66,7
	195	105	53,8

Parmi les 105 priorités accordées :

- 27 portaient exclusivement sur un ou plusieurs vœux « département » soit 25,7% des bénéficiaires,
- 24 sur plusieurs vœux qui comportaient au moins un vœu « département ».

26 situations sociales graves (20 l'an dernier) ont été examinées, dont 9 aussi au titre du handicap : **7** (8 l'an dernier) situations (dont une a été bonifiée au titre du handicap) ont fait l'objet d'un suivi particulier : toutes relèvent de la FPMA.

3 situations suivies par la cellule GRH ont fait l'objet d'un suivi particulier (8 l'an dernier).

2.5 Les affectations nécessitant un suivi particulier

2.5.1 – L'affectation sur des postes spécifiques académiques (SPEA)

12 postes spécifiques liés au projet d'établissement ont été **créés** en 2019. La création de chacun de ces postes a d'abord relevé d'un choix des établissements, à partir d'une réflexion menée en conseil pédagogique autour des axes du projet d'établissement et du contrat d'objectifs, puis, avant d'être examinée dans les instances paritaires, l'a été par une commission académique comprenant des représentants des DASEN, des corps d'inspection et des chefs d'établissement. Parallèlement, il a été décidé de « détypifier » **33 postes**.

Sur les 611 postes SPEA, **43** étaient **vacants** avant les opérations du mouvement : 24 concernaient la FPMA et 19 les PLP.

Le nombre de demandes est inférieur à celui de l'an dernier : **64 demandes** portant sur des postes vacants, formulées par **62 candidats**, ont été examinées (l'an dernier, 94 demandes concernant 80 candidats).

26 candidats ont été **nommés à titre définitif** sur ces postes (35 l'an dernier), **6** (4 l'an dernier) **à titre provisoire** (dont 5 pour absence du titre exigé dans la fiche de poste ou pour d'autres raisons pédagogiques).



	Postes vacants	Candidats postes vacants	Nommés à titre définitif	Postes restés vacants	dont postes sans candidature
FPMA	24	47	18	13	2
PLP	19	15	8	13	6
CPE				1	
	43	62	26	27	8

27 postes sont restés **vacants** (32 l'an dernier), dont 1 créé en 2019. Sur ces 27 postes, **6** ont été pourvus **à titre provisoire**, **8 n'ont fait l'objet d'aucune candidature** (l'an dernier 18), 10 n'ont pu être publiés (il s'agit de sortants au mouvement inter et intra-académique) et 3 n'ont pu être pourvus en raison de l'avis défavorable émis sur l'unique candidature.

Sur les **29 participants titulaires d'un poste spécifique académique**, **11** ont été **mutés** soit 37,9% (dont 7 sur leur 1^{er} vœu).

2.5.2 – L'affectation dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire

Depuis le mouvement 2016, la possibilité a été laissée aux néo-titulaires de ne pas enseigner dans un établissement Rep+. Sur 241 néo-titulaires, 120 l'ont utilisée.

80 candidats (dont 62 pour la FPMA et 12 en EPS, l'an dernier 73 au total) ont été **affectés** dans les établissements de l'éducation prioritaire : 28 en Rep+ et 52 en Rep.

52 candidats (dont 38 pour la FPMA et 8 en EPS), soit 65 % des personnels qui y ont été affectés (l'an dernier 67,1 %), **ont formulé un vœu bonifié** leur permettant d'y exercer (dont 63,5% dans le cadre de l'un de leurs cinq premiers vœux) : 21 étaient volontaires pour un établissement Rep+ et 31 pour un établissement Rep.

Sur les **131 participants des établissements de l'éducation prioritaire**, **39** ont été **mutés** soit 29,8%. Ce pourcentage ne peut être comparé à celui de l'an dernier dans la mesure où lors du mouvement 2018, 15 personnels du collège Le Ronceray au Mans étaient concernés par la fermeture de leur établissement. Il n'est donc pas possible de mesurer l'impact de l'augmentation des points de sortie d'éducation prioritaire dans le barème de ce mouvement.

Sur 80 candidats ayant demandé leur mutation sans attendre les cinq années souhaitées, 19 (dont 13 pour la FPMA) ont muté soit 23,8% d'entre eux.

20 candidats sur les 51 exerçant depuis au moins 5 ans en éducation prioritaire ont obtenu satisfaction (soit 39,2%) : 19 ont eu satisfaction sur l'un de leurs 5 premiers vœux (dont 11 sur le premier vœu). 8 ont été affectés en lycée.

	Participants	dont ceux en EP depuis au moins 5 ans	En EP depuis au moins 5 ans mutés
FPMA	93	33	13
PLP	5	NC	NC
EPS	23	10	NC
CPE	10	NC	NC
	131	51	20



2.5.3 – La nomination des professeurs agrégés en lycée

Lors de ce mouvement, il est à noter que les professeurs agrégés affectés depuis moins de 4 ans dans un lycée de l'académie n'ont plus bénéficié de bonifications spécifiques sur les vœux typés lycées.

Sur 224 professeurs agrégés ayant participé au mouvement intra-académique, **103 ont obtenu satisfaction** (soit 46%, l'an dernier 49,4%) : 56 ont été affectés en lycée (soit 54,4% contre 66,2% l'an dernier), 25 en collège (soit 24,3% contre 21,5% l'an dernier) et 22 en zone de remplacement.

A titre de comparaison, sur les 1764 professeurs certifiés ayant sollicité une mutation, 771 ont obtenu satisfaction (soit 43,7%, l'an dernier 46,4%). 187 ont été affectés en lycée (soit 24,3%, l'an dernier 28,6%), 432 en collège (soit 56%, l'an dernier 56,2%) et 152 en zone de remplacement.

Sur les 35 professeurs agrégés ayant utilisé le vœu département type lycée, 32 ont été mutés, dont 6 sur ce vœu bonifié.

Les affectations des 25 professeurs agrégés en collège (10 ont été satisfaits dans leurs 3 premiers vœux, dont 6 sur le premier vœu) s'expliquent principalement par le choix des personnels, qui ont notamment souhaité privilégier le rapprochement familial par rapport au type d'établissement (9 sont affectés en Loire-Atlantique).

Sur 2011 professeurs agrégés, 1514 exercent désormais sur un poste fixe en lycée soit 75,3% (76,9% l'an dernier). A titre de comparaison, sur 10045 professeurs certifiés, 3246 exercent sur un poste fixe en lycée soit 32,3% (l'an dernier 33,2%).

2.5.4 – Les candidats en EREA depuis au moins 5 ans

La bonification de sortie au profit des personnels affectés depuis au moins 5 ans en EREA sur les vœux « commune » non typifiés n'a été utilisée par aucun des candidats qui pouvaient y prétendre.

2.5.5 – Les bénéficiaires de la bonification d'ancienneté forfaitaire de 95 points par tranche d'ancienneté de 10 ans

Le barème de ce mouvement a étendu aux vœux portant sur des communes le forfait de 95 points par tranche de 10 ans d'ancienneté de poste pour les candidats ne bénéficiant pas d'une bonification familiale.

- Sur les 501 enseignants pouvant bénéficier de cette **bonification** d'ancienneté, **269 l'ont utilisée** (soit 53,7%) et 215 ont été **mutés** (soit 42,9%), dont **67 sur un vœu bonifié**.

- 221 (soit 44,1%) ont formulé un vœu bonifié de type commune, qui a été couplé avec un vœu de type département pour 46 candidats. Seuls 2 candidats n'ont formulé qu'un vœu bonifié de type département.

Les chiffres par corps figurent dans le tableau suivant :

	Effectifs	Au moins 1 vœu COM	Au moins 1 vœu DPT	Mutés sur 1 vœu DPT	Muté sur 1 vœu COM	Total des mutés
FPMA	352	156	30	NC	44	153
PLP	53	23	15	NC	7	22
EPS	57	20	NC	0	8	26
CPE	33	14	NC	0	NC	8
PSYEN	6	6	0	0	NC	6
	501	221	48	2	65	215



2.5.6 – Les mutations simultanées

Le nombre de demandes (42 au lieu de 46 l'an dernier) et **le taux de mutation (76,2%** au lieu de 78,3%) ont sensiblement diminué en dépit d'une augmentation pour ce mouvement du barème sur les vœux portant sur des départements ou des zones de remplacement.

Sur ces 42 candidats, seuls les 32 **entrants ont obtenu une mutation**. Parmi eux, 29 ont été mutés sur leurs vœux (soit 90,6%, 72,2% l'an dernier), dont 9 sur les 5 premiers vœux.

	Demandes	Mutés	Taux de mutation
FPMA	34	27	79,4
PLP	NC	NC	100,0
EPS	NC	NC	33,3
CPE	NC	NC	66,7
	42	32	76,2

Parmi les 10 candidats qui n'ont pas obtenu satisfaction, 7 relèvent de la FPMA et 8 sont affectés dans la Sarthe. Aucun n'a formulé de vœu départemental. Les vœux portaient sur des établissements ou des communes précises de Loire-Atlantique et/ou du Maine-et-Loire.

2.5.7 – Les demandes relatives à la situation de parent isolé

Sur les **16 candidats** concernés, 14 ont 1 enfant à charge.

6 candidats (37,5%) ont obtenu une mutation en étant satisfait pour 50% d'entre eux sur l'un de leurs 5 premiers vœux (aucun n'a été traité en extension).

	Demandes	Mutés	Taux de satisfaction
FPMA	13	6	46,1
Autres corps	3	0	0,0
	16	6	37,5

Sur les 10 enseignants non mutés, 8 ont moins de 5 ans d'ancienneté sur leur poste et 9 n'ont émis aucun vœu département et/ou portant sur une ZR départementale.

III . La situation des titulaires d'une zone de remplacement (TZR)

3.1 L'effectif des TZR

Le nombre de TZR augmente : 714 **personnes** physiques sont affectées sur 689 **postes ETP** (équivalent temps plein). Il augmente sur les postes d'enseignants en lycée et collège (659, dont 41 en EPS, 618 l'an dernier) et diminue chez les professeurs de lycée professionnel (44 au lieu de 48 l'an dernier) et chez les CPE (11 au lieu de 13 l'an dernier).

Les effectifs concernant l'ensemble des **disciplines** figurent dans le tableau joint en annexe.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs	855	691	796	817	782	709	679	714
AFA incomplètes	112	118	130	121	103	89	101	110
Disponibles en personnes physiques pour remplacement	241	212	232	221	250	95	207	252
Disponibles pour remplacement en %	28,2	30,7	29,1	27,1	32	13,4	30,5	35,3



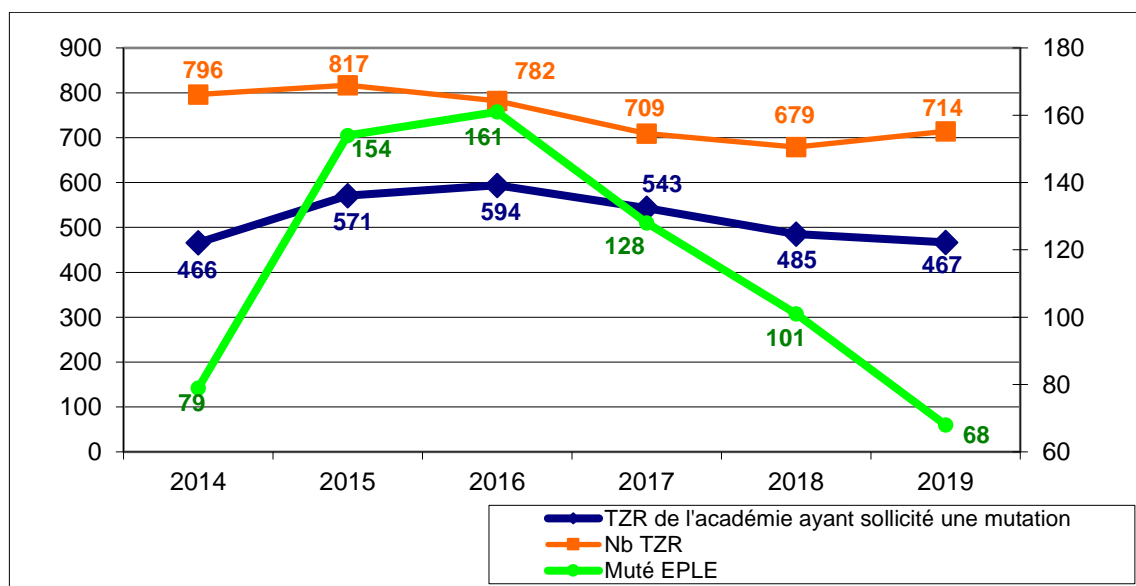
3.2 Les taux de mutation des TZR de l'académie

Les taux de mutation des titulaires de zone de remplacement (TZR) exerçant depuis au moins un an dans l'académie de Nantes sont présentés dans le tableau ci-après.

Le nombre de participants au mouvement intra-académique a sensiblement diminué avec un taux de satisfaction plus faible que celui de l'an dernier en dépit d'une légère augmentation du barème prenant en compte leur ancienneté de TZR.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TZR ayant sollicité une mutation	596	583	466	571	594	543	485	467
TZR ayant obtenu une mutation	169	172	95	170	176	141	108	83
dont en EPLE	160	166	79	154	161	128	101	68
Taux de satisfaction du 1 ^{er} vœu en %	43,2	48,8	43,2	36,5	43,2	44,7	55,6	36,1
Taux de satisfaction des vœux 1 à 5 en %	74	80,6	69,5	74,7	75	74,5	72,2	60,2
Taux de satisfaction des TZR en %	28,4	29,5	20,4	29,8	29,6	26	22,3	17,8

	Demandes	Demandes satisfaites	Taux de mutation	Taux de satisfaction des mutés sur les 5 premiers vœux
FPMA	408	74	18,1	58,1
PLP	19	NC	NC	100,0
EPS	33	NC	NC	50,0
CPE	7	NC	NC	100,0
	467	83	17,8	60,2



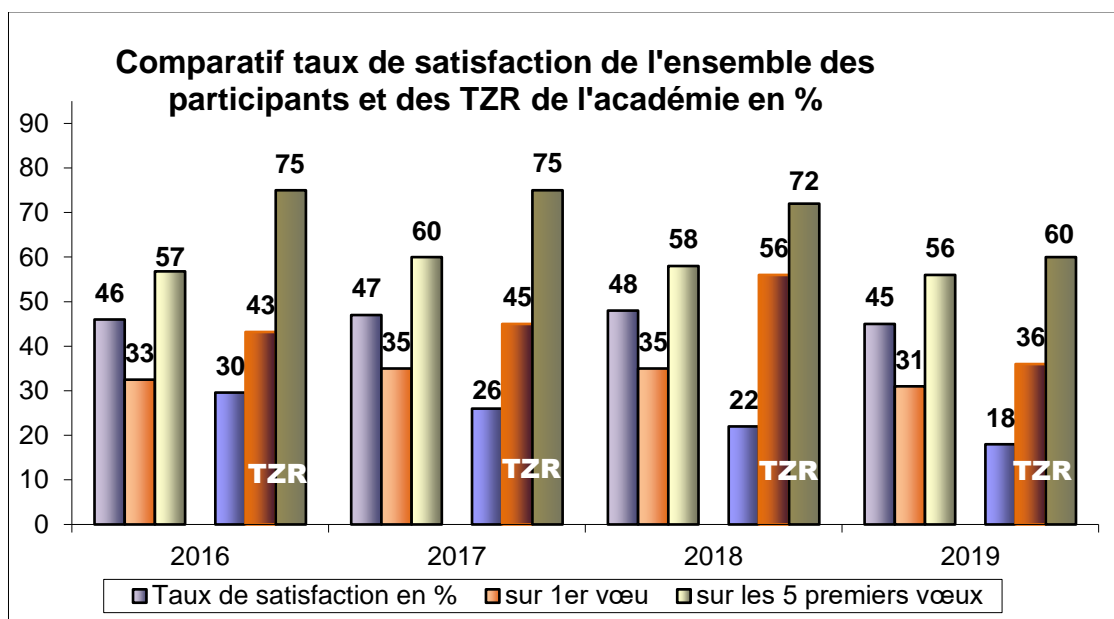
Sur les **384 TZR non mutés**, 51% ont moins de 4 ans d'exercice. Leurs vœux restent assez restrictifs. 106 n'ont formulé que des vœux « établissement ».

32 TZR ont fait valoir la bonification dite de stabilisation sur tout poste au sein de leur département d'exercice. Sur les 229 TZR qui pouvaient prétendre à la **bonification de stabilisation sur les deux premiers vœux commune**, **122** (soit 53,3%) l'ont utilisée.



29,1% des **141 demandeurs ayant bénéficié d'une bonification de stabilisation** ont obtenu une mutation : 19 sur un vœu bonifié (5 grâce à une bonification départementale, 14 grâce à une bonification communale) et 22 sur un vœu non bonifié.

	Mutés	Bonification			Mutés sur vœu bonifié	Mutés sur vœu non bonifié	
		départementale	communale	double		ensemble des TZR	dont bénéficiaires d'une bonification
FPMA	74	24	95	8	17	57	17
PLP	NC	5	NC	NC	NC	NC	NC
EPS	NC	NC	15	NC	0	NC	NC
CPE	NC	NC	NC	0	NC	NC	NC
	83	32	122	13	19	64	22



3.3 Les taux de mutation des TZR entrants

Les titulaires d'une zone de remplacement entrant dans l'académie peuvent bénéficier depuis ce mouvement de la prise en compte des bonifications d'ancienneté liées à leur exercice en zone de remplacement dans leur académie d'origine.

Sur les 64 personnels concernés, **50** ont été **mutés en établissement**.

Sur les 64 mutés, 15,6% ont été mutés sur leur premier vœu, 37,5% sur un de leurs 5 premiers vœux et 4,7% en extension.

	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction des mutés sur le premier vœu	Taux de satisfaction des mutés sur les 5 premiers vœux
FPMA	49	14,3	34,7
PLP	NC	40,0	60,0
EPS	9	11,1	44,4
CPE	NC	0,0	0,0
	64	15,6	37,5

Annexes : analyse par discipline des affectations des TZR de l'académie au 01/09/2019 (situation au 30/08/2019) postes restés vacants par discipline à l'issue des algorithmes